

2007/8527 - LYON 7E - ACQUISITION PAR LA VILLE DE LYON D'UN VOLUME DEPENDANT DE L'IMMEUBLE SIS 38, RUE CAMILLE ROY EN VUE DE LA RELOCALISATION DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE JEAN MACE ET VOTE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME - OPERATION N° 07098001 - N° EI 07098 - N° SEI 07098 02 - N° INVENTAIRE 07098 V 000 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 novembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Le bâtiment actuel mis à disposition par la Ville à la Maison des Jeunes et de la Culture Lucien Bonnard (désormais dénommée MJC Jean Macé) couvrant une surface totale de 200 m² environ et situé 85, rue Chevreul à Lyon 7^e, n'est plus suffisant et s'avère inadapté pour permettre à l'association d'organiser des activités répondant aux besoins des usagers et des habitants du quartier Jean Macé.

Afin d'améliorer l'offre socioculturelle au sein de ce secteur en forte croissance démographique, la Ville de Lyon a privilégié l'option de l'acquisition des locaux à même de répondre aux besoins nés de cette évolution.

Ce choix s'est porté sur un volume proposé à la vente par la SACVL au sein d'un ensemble immobilier qu'elle vient de réaliser à l'angle des rues Chevreul et Camille Roy cadastré sous les n^{os} 137-138-144-145 de la section BD.

Ce volume (n° 2) d'une superficie volumétrique de 1 879 m² comme précisée à l'Etat Descriptif de Division en Volumes, soit une surface SHON de 1 067,10 m², se compose de divers locaux situés aux sous-sols, rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^e étages de l'immeuble.

Le volume n° 1 formant les niveaux supérieurs sera conservé par la SACVL à des fins de logement.

Les locaux qui seront mis à disposition de l'association sont grevés des servitudes nécessaires à la coexistence des volumes telles que décrites au projet d'acte joint au rapport.

A l'issue des négociations engagées avec la SACVL, l'acquisition de ces locaux par la Ville de Lyon, interviendrait moyennant un prix de 1 682 524,00 € HT, soit 2 012 298,70 € TTC, conforme à l'avis de France Domaine en date du 16 avril 2007. »

Vu l'avis de M. le Maire du 7^e arrondissement en date du 29 août 2007 ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 16 avril 2007 ;

Vu le projet d'acte fixant les modalités de vente des locaux ;

Vu l'Etat Descriptif de Division en Volumes établi par le Cabinet Charmasson, géomètre-expert ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 7^e arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1- L'acquisition des locaux au sein du bâtiment sis 38, rue Camille Roy à Lyon 7^e, en vue de la relocalisation de la M.J.C. Lucien Bonnard aux conditions précitées est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous les documents afférents à cette acquisition.

3- Le montant de l'autorisation de programme constituant la limite supérieure des dépenses afférentes à cette opération, est fixé à 2 439 000 €.

4- Les crédits de paiement seront inscrits selon l'échéancier suivant, susceptible de variations compte tenu de l'avancement du projet et des aléas pouvant survenir :

- 2007 : 230 000 €

- 2008 : 2 209 000 €.

5- Conformément aux dispositions arrêtées au Plan d'Equipement Pluriannuel, la dépense résultant de cette acquisition, soit 2 012 298,70 € plus les frais notariés estimés à 20 000 €, sera financée à partir des crédits inscrits au Programme 1 – AP 2007-1 – Opération 07098001 – article 2138 – fonction 422. La dépense correspondant aux travaux, soit 150 000 €, sera financée sur cette même AP et opération et imputée à l'article 2313, fonction 422.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

H. JACOT